



Communiqué CGT Éduc'action Mayotte du 01 septembre 2020

Non scolarisation des enfants à Mayotte !

C'est avec un sentiment de révolte et de tristesse que la CGT éduc'action Mayotte apprend par la presse que, cette année encore, des enfants vivant sur le territoire ne seront pas scolarisés.

Notre tristesse tient au gâchis humain que cette situation entraîne. Comment annoncer à un ou une enfant que, lui ou elle, n'ira pas à l'école? Comment la République peut-elle lui refuser un avenir? Comment peut-on refuser à un ou une enfant l'instruction à laquelle les textes officiels lui donnent droit?

Notre révolte tient au fait que ce problème est ancien et permanent sur le territoire et qu'il n'a pas surgi avec la crise du COVID. Déjà en 2015, le défenseur des droits dénonçait cette situation inacceptable dans notre République.

Le défaut d'instruction est source de nombreuses violences morales, symboliques et physiques. La CGT éduc'action Mayotte exige un plan massif et de grande ampleur pour l'éducation.

La CGT éduc'action demande à monsieur le préfet et à Monsieur le recteur de faire appliquer la législation sur l'obligation scolaire.

cgt.mayotte@gmail.com / 0639 61 84 14 / www.cgteducactionmayotte.com